



Durée du temps de pause-cigarette

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 27 janvier 2007

Combien j'ai le droit de temps de pause-cigarette ?

Réponse :

- La pause-cigarette n'existe dans aucun texte. C'est donc pendant les pauses éventuellement prévues pour l'ensemble du personnel que vous pourrez fumer une cigarette dans un espace où cela est autorisé.